

**Demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime de la province Sud -- Construction d'une unité de dessalement avec énergie solaire à la presqu'île Lebris**

**-Commune de La Foa -**

**Notice explicative**

**Objet de l'enquête**

La commune de La Foa a pour projet l'installation d'une unité de dessalement avec énergie solaire afin d'alimenter la presqu'île Lebris en eau potable.

Le projet étant situé sur le domaine public maritime de la province Sud, le projet porté par la ville du Mont-Dore doit faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public maritime conformément à la loi de pays n°2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces.

La demande d'occupation du domaine public maritime est demandée pour une durée totale de 25 ans.

C'est l'objet de l'enquête publique.

**Présentation du projet**

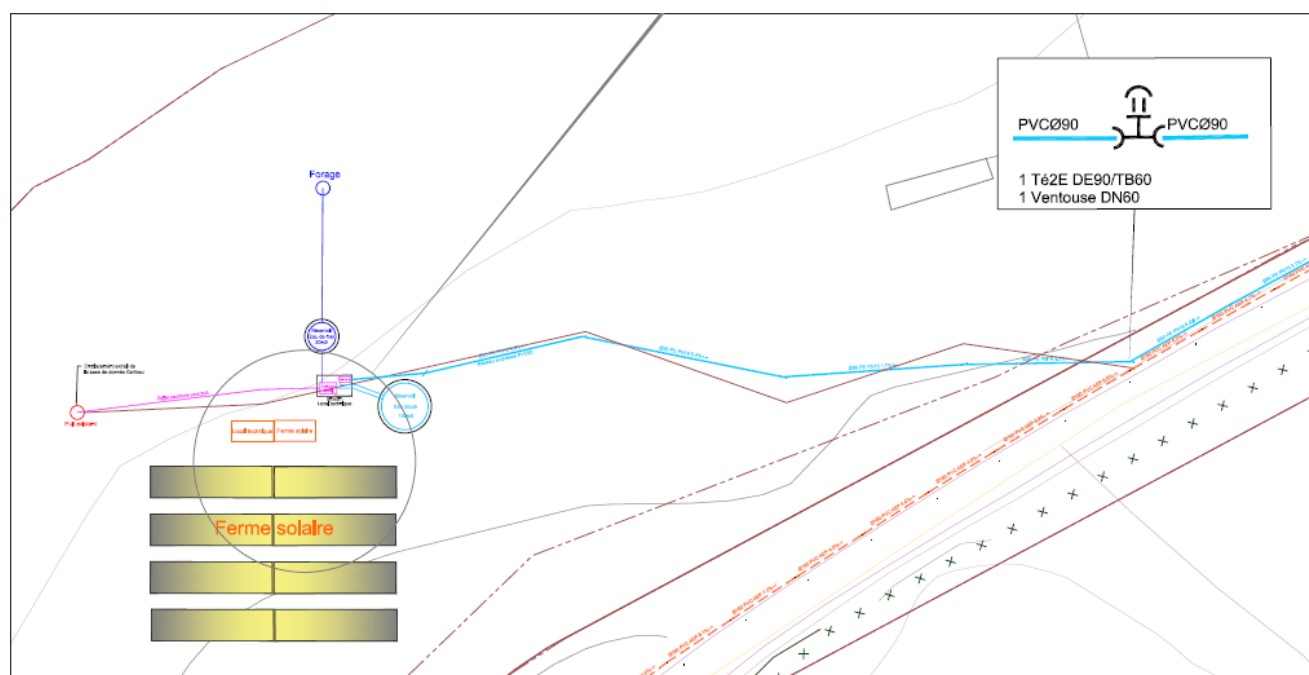
La presqu'île de Lebris a vu se développer un hameau résidentiel le long de la route à proximité du littoral. Cependant, ces résidences ne sont pas raccordées au réseau d'eau potable en raison de leur éloignement au village.

En Nouvelle-Calédonie, lorsque la distribution d'eau est mise en place, les communes ont en charge l'alimentation des populations en eau potable, l'assainissement des eaux usées ainsi que la gestion de la Police Municipale concernant la salubrité publique.

Afin de faire face à une pénurie d'eau potable au niveau de la presqu'île Lebris, la commune de La Foa a pour projet l'installation d'une unité de dessalement avec énergie solaire afin d'alimenter la presqu'île Lebris en eau potable.

Le projet permettra de produire 30 m<sup>3</sup>/ jour.

La particularité de ce projet est qu'il sera alimenté par une ferme solaire.



### En phase d'exploitation

La capacité de production minimale totale sera de 30 m<sup>3</sup>/ jour.

Le temps de fonctionnement journalier sera de 24 h /jour maximum.

Le nombre de jours de fonctionnement sera de 365 jours /an.

L'énergie sera produite par une ferme solaire.

L'eau potable produite sera distribuée via un nouveau réseau le long de la RM 20 vers les résidences.

Les rejets de la saumure sont estimées à 60 m<sup>3</sup> / jour.

